

Préavis municipal No 8/2025

Aménagements quartier Moille-Sullaz

Demande d'un crédit de construction pour la réfection de la chaussée, création d'un trottoir, remplacement des conduites d'eau potable et collecteurs EU/EC, renouvellement de l'éclairage public

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 10 novembre dernier afin de discuter du préavis N° 8/2025 relatif à la demande d'un crédit de construction pour des aménagements spécifiques dans le quartier Moille-Sullaz. Elle a reçu toutes les explications de la Municipalité, qu'elle remercie, et peut donc désormais se prononcer.

Pour rappel, le présent préavis fait suite au crédit d'étude concernant le réaménagement du quartier Moille-Sullaz (préavis 1/2024), dont la pertinence s'expliquait par l'obligation légale de créer des séparatifs.

Il s'avérait aussi justifié de profiter de ces travaux pour remettre la route en état, la rendre davantage praticable et la sécuriser.

Concernant les montants à engager, la Commission des finances estime que l'état des finances communales permet d'effectuer cette dépense. Même si un emprunt devait être envisagé pour le financer, notre Commune se trouverait encore à bonne distance du plafond d'endettement.

Signalons enfin que les riverains particuliers participent pour une petite partie à ces aménagements et que leur participation a été indexée au coût de la vie (3'500.-, selon un préavis accepté en 1989, contre 5'500.- aujourd'hui).

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2025 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Aline Jordan

Matthieu Cappi (président)

Frank Dayen (rapporteur)

Henri Martin

Nicolas Valet